



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 29 mars 2023 à 19h30, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Régis Lemay, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h30, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7574-2023

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum

2. Administration

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.2 Renonciation à l'avis de convocation

3. Résolutions

3.1 Subvention à un projet d'habitation Pionnier Nouvelle Génération

4. Période de questions

5. Levée de l'assemblée

2.2 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

7575-2023

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renoncer à l'avis de convocation signifié conformément aux dispositions de l'article 152 du Code municipal.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 SUBVENTION À UN PROJET D'HABITATION PIONNIER NOUVELLE GÉNÉRATION

7576-2023

Attendu que le projet d'habitation Pionnier Nouvelle Génération réalisé sur le territoire de la Municipalité;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une subvention dans le cadre de la Seconde Entente Canda-Québec concernant l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2);

Attendu que les coûts de construction élevés, notamment, rendent la



réalisation du projet plus difficile;

Attendu que la SHQ pourrait sous peu être autorisée à octroyer une subvention à la Municipalité afin de lui permettre de financer la réalisation du Projet;

Attendu que, le cas échéant, une entente devra être conclue entre la SHQ et la Municipalité afin de convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention;

Attendu que l'entente ne prévoit pas d'obligation financière pour la Municipalité et que la subvention est versée pour et à l'acquit de la SHQ;

Attendu qu'une entente tripartite sera également conclue entre la SHQ, la Municipalité et l'organisme réalisant le Projet afin d'y prévoir les droits et les responsabilités des parties;

Attendu que la Municipalité appuie activement les projets de logements abordables;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter, advenant l'octroi d'une subvention par la Société d'habitation du Québec, de verser la subvention à l'organisme Les Appartements Delphine, la Pionnière pour le projet de Pionnier Nouvelle Génération et de conclure à cette fin les ententes décrites au préambule;

D'autoriser, advenant l'octroi d'une subvention, le maire Marc Richard, et le directeur général et greffier-trésorier, Sylvain Lemay, à signer lesdites ententes.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19h45.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN LEMAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER